

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 37728

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Maire

ARTICLE 38

À l'alinéa 2, après le mot :

« fonctions »

insérer le mot :

« mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.